

Un été très chaud à la CDC ? (1/2)



Des accords à la pelle à la CDC, la Direction passe la vitesse supérieure avant de partir en vacances... Mais il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, elle aurait pu mieux planifier les travaux pour favoriser le dialogue social.

Accord sur le pouvoir d'achat :

Une mesure pérenne d'augmentation de 2% nous est proposée, elle ne compense pas l'inflation... loin de là ! Mais elle est plus favorable que la mesure Fonction publique (1,5% uniquement sur le traitement).

Une PPV (Prime de Partage de la Valeur) améliorée grâce au SNUP sans qui **les seuils de versement et les montants alloués par palier** n'auraient pas été relevés :

- 1 500 € jusqu'à 2 SMIC
- 850 € jusqu'à 2,5 SMIC
- 550 € jusqu'à 3 SMIC

Accord sur les médailles du travail :

Pas de changement pour les salariés mais perte à venir pour les agents publics de la possibilité d'avoir une compensation en jours... Merci aux organisations syndicales signataires du dernier accord-cadre ! **Le SNUP a toutefois obtenu une avancée : la médaille des 20 ans pour tous les agents de droit public et la pérennité de l'accord...**

Accord « impact réforme des retraites sur MATT et CAA » :

Le SNUP a obtenu la négociation d'un accord pour accompagner les agents en CAA ou en MATT devant effectuer des mois supplémentaires suite à la mise en place de la super réforme sur les retraites.... Les travaux sont en cours.



Ces trois accords seront soumis à la consultation du CUEP le 11 juillet prochain.

L'Établissement
Public CDC
j'y tiens !

La bataille du pouvoir d'achat se poursuit en 2023 !

Un été très chaud à la CDC ? (2/2)

Accord d'intéressement :

Le **SNUP** a signé l'accord sur le **supplément d'intéressement**, ce sera donc 750 € pour tous. Mais il regrette l'attitude déplorable de l'organisation syndicale majoritaire qui a refusé de négocier un montant plus favorable pour les agents... **A vous de méditer sur cette question pendant cette période estivale !**

Le **SNUP** a également signé l'avenant à l'accord d'intéressement même si ce n'était pas son intention. Et oui, les autres organisations syndicales n'ont pas voulu nous accompagner dans la demande de retrait de l'objectif économique : elles valident ainsi la recommandation de la Cour des comptes et elles font peser un risque sur le montant que vous toucherez à l'avenir. Sans notre signature, il n'y aurait pas d'intéressement à la CDC en 2024 ! **Le SNUP a donc décidé de préserver le pouvoir d'achat des agents de l'Etablissement public en signant cet avenant.**



Bon été à tous...

La DPS en ébullition :

Un directeur de la DPS sur le départ, remplacé par le directeur de cabinet de la première ministre... Des départs importants à la direction du CPF... Un rapport de la Cour des comptes pas très glorieux pour la CDC sur les travaux avec le SRE !

Bref, tout ne va pas aussi bien que l'on veut nous le faire croire à la DPS...

Vous pouvez toujours lire l'actualité du **SNUP** sur cette direction en consultant ce [document](#).